



Indice d'Attractivité du Territoire

Cinquième édition : avril 2018



LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

Avec le soutien de

EUROGROUP
CONSULTING

L'Indice d'Attractivité du Territoire en quelques lignes

Près de **91 % des répondants de cette cinquième édition estiment que l'attractivité du territoire s'est améliorée** depuis l'an dernier. Ce sentiment relativement nouveau pouvait déjà se laisser entrevoir avec le très fort taux de participation (plus de 44%, soit 1870 participants) à cette cinquième édition de l'Indice d'Attractivité, qui constitue un indéniable succès de mobilisation pour tout le réseau des CCE.

Ce sentiment fort se retrouve, avec une ampleur logiquement moindre, dans les **résultats de l'Indice qui, pour la première fois depuis sa première parution début 2015, augmente de manière significative : l'Indice Global - construit sur la base d'une notation par critères comme la fiscalité ou la qualité de vie – après une extrême stabilité à 60 sur 100 lors des quatre premières éditions, augmente de quatre points**. La France s'appuie toujours sur les mêmes forces (coût de l'énergie et infrastructures, qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherche, etc.) et souffre certes des mêmes faiblesses comme sa fiscalité ou le climat social qui y règne, mais la perception de sa capacité à attirer des investisseurs étrangers augmente de manière notable sur chacun des critères.

Cette augmentation sur les traditionnels points faibles s'explique sans doute par le fort niveau d'attente des répondants sur la plupart des réformes lancées par l'exécutif depuis un an. La **réforme du Code du Travail** (impact positif à 88 %), la **création d'une flat tax sur les revenus financiers et la baisse de l'impôt sur les sociétés** (impact positif à 78 %) obtiennent ainsi un très fort satisfecit, traduisant un **besoin de réponse à deux des principaux points faibles de l'attractivité, la fiscalité** d'une part, **et la flexibilité du travail et le climat social** d'autre part.

Si l'augmentation de l'Indice concerne tous les critères, mais aussi tous les secteurs d'activité et toutes les zones géographiques, elle est très notable en Amérique du Nord, qui jusqu'ici jugeait avec plus de sévérité l'attractivité de notre territoire, et qui semble rattraper son retard, avec une augmentation de 7 points.

SOMMAIRE

I - Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de l'Indice	4
II - Un sentiment fort et partagé d'amélioration de l'attractivité du territoire	5
III - Un sentiment d'amélioration qui se traduit dans les résultats de l'Indice et dans les performances récentes en termes d'attractivité	6
IV - Des attentes fortes vis-à-vis des actions annoncées par l'exécutif actuel	7
V - Une hausse qui concerne tous les critères d'attractivité	8
VI - Une hausse de l'attractivité du territoire qui touche toutes les zones et surtout l'Amérique du Nord	9
VII - Une hausse de l'attractivité du territoire qui concerne tous les secteurs d'activité	13
VIII - Conclusion : comment construire sur cette base une stratégie d'influence différenciée et adaptée à ce nouveau contexte national et international ?	15

I. Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir sur l'Indice d'Attractivité du Territoire

Un sentiment partagé d'amélioration de l'attractivité et un Indice en hausse :

Un sentiment d'amélioration partagé par 91% des répondants



Indice global en hausse de quatre points à 64/100

+ Une augmentation qui touche les 7 facteurs d'attractivité du territoire français

Un environnement culturel attrayant		(indice 92/100 soit +1)
Une forte qualité de vie et un environnement attractif		(indice 89/100 soit +4)
Des infrastructures de qualité		(indice 89/100 soit +1)
De fortes capacités d'innovation et de recherche		(indice 88/100 soit +2)
Une main d'œuvre de qualité		(indice 82/100 soit +1)
Un cadre juridique attrayant		(indice 78/100 soit +5)
Un approvisionnement énergétique sécurisé et une énergie peu coûteuse		(indice 77/100 soit +1)
Un bon niveau de sureté de la personne		(indice 67/100 soit +10)

! Une augmentation qui touche également les facteurs pénalisant notre attractivité

Une fiscalité trop élevée		(indice 21/100 soit +4)
Une charge administrative et réglementaire trop contraignante		(indice 24/100 soit +4)
Un marché de travail considéré comme peu flexible et un climat social difficile		(indice 26/100 soit +7)
Un coût de la main d'œuvre trop élevé		(indice 31/100 soit +3)

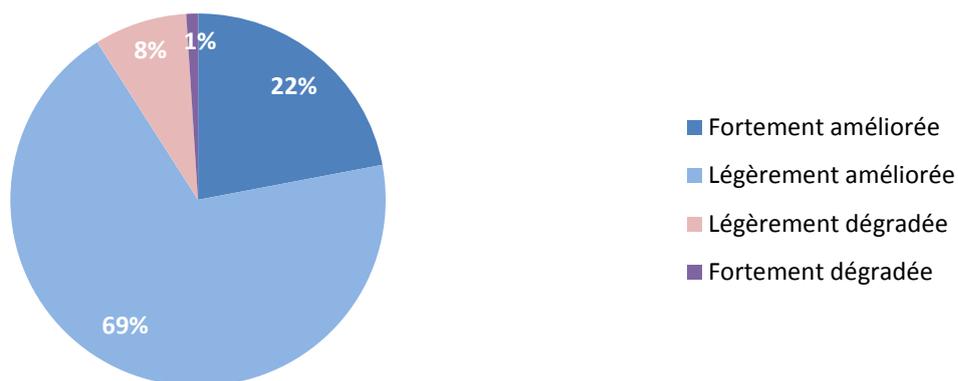
Des attentes fortes vis-à-vis de l'exécutif sur plusieurs projets ou en cours ou à venir :

Les lois sur la moralisation de la vie publique	(impact positif à 36 %)
La réforme du Code du Travail	(impact positif à 88 %)
La suppression de l'ISF et la création de l'IFI	(impact positif à 53 %)
La baisse des cotisations salariales et la hausse de la CSG	(impact positif à 64 %)
La baisse de l'impôt sur les sociétés et flat tax sur les revenus financiers	(impact positif à 78 %)
La transformation du CICE en baisses de charges	(impact positif à 61 %)
L'instauration d'un "droit à l'erreur" dans les déclarations à l'administration	(impact positif à 62 %)

II. Un sentiment fort et partagé d’amélioration de l’attractivité du territoire

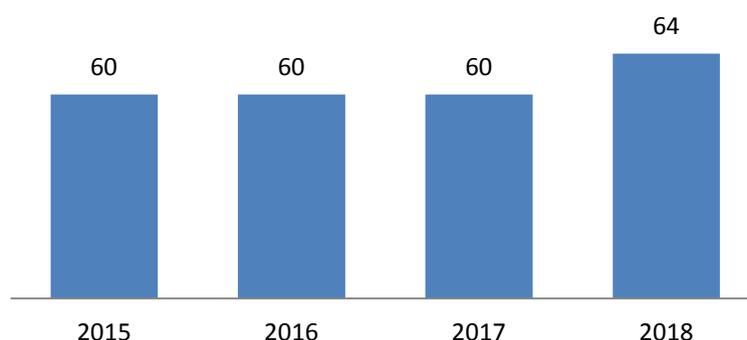
Alors que dans la précédente édition, 76 % des participants estimaient que l’attractivité du territoire s’était dégradée au cours des 6 mois précédents, nous observons une nette inversion de cette tendance. **91 % des participants estiment que l’attractivité du territoire français s’est améliorée.** 22 % estiment même qu’elle s’est fortement améliorée, alors qu’ils n’étaient que 0,1% lors de la précédente édition.

Ce chiffre s’élève à 93% pour l’Amérique du Nord, qui était traditionnellement la région jugeant le plus sévèrement l’attractivité du territoire. Même en CEI, dans la seule région où il n’y a aucune hausse de l’Indice, le sentiment d’amélioration reste conséquent, à 82%.



III. Un sentiment d'amélioration qui se traduit dans les résultats de l'Indice et dans les performances récentes en termes d'attractivité

L'année 2018 marque une rupture par rapport aux années précédentes dans la perception de l'attractivité du territoire. L'Indice global, stable depuis plusieurs années à 60, est passé à 64, marquant un véritable basculement. Au-delà des perceptions, ce chiffre reflète une nouvelle réalité en termes d'investissements concrets, qui se traduit en une augmentation sensible du nombre de création d'emplois sur le territoire.



« **Le nombre d'investissements étrangers en France a atteint son plus haut niveau depuis dix ans** », annonçait le 3 avril dernier le ministre de l'Économie et des finances en présentant les résultats du Rapport sur l'internationalisation de l'économie française - Bilan 2017 des investissements étrangers en France, publié par Business France.

En 2017, 1 298 décisions d'investissements étrangers (IDE) (créant ou maintenant 33 489 emplois) ont été recensées en France, d'après le rapport* de Business France, soit une hausse de 16% par rapport à 2016. Cette performance, qui permet à la France de se hisser au **2ème rang des nations les plus attractives en Europe**, démontrerait que la perception de l'attractivité économique de la France s'améliore nettement.

Si les Américains redeviennent les premiers investisseurs étrangers en France, avec notamment une forte implication dans la R&D, les Européens restent toutefois prédominants : 58 % des investissements étrangers créateurs d'emplois sont originaire d'Europe et l'Allemagne est le premier investisseur étranger en France dans les activités industrielles.

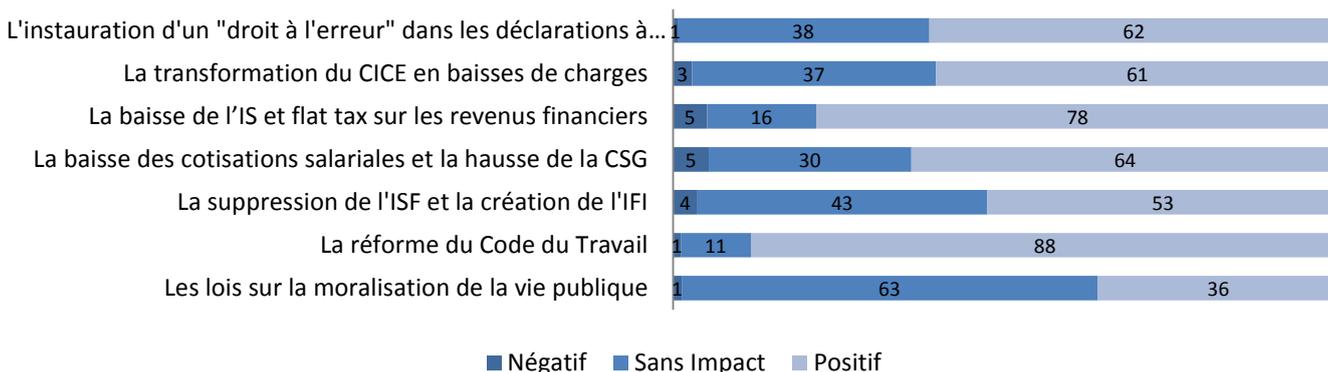
IV. Des attentes fortes vis-à-vis des actions annoncées par l'exécutif actuel

Cette hausse marquante de l'Indice au global pourrait s'expliquer par la volonté forte de l'exécutif d'engager des actions ambitieuses sur les principaux critères d'attractivité, et notamment les traditionnels points faibles.

Cette cinquième édition de l'Indice a, pour ce faire, voulu tester la manière dont les investisseurs étrangers percevaient l'impact actuel mais surtout à venir de ces principales réformes.

Ces attentes traduisent sans surprise un **besoin de réponse à deux des principaux points faibles de l'attractivité, la fiscalité et flexibilité du travail et le climat social**, pour lequel l'indice reste faible malgré une légère augmentation cette année.

Quel est ou sera selon vous l'impact des décisions gouvernementales suivantes sur l'attractivité du territoire français ?
(résultats en %)

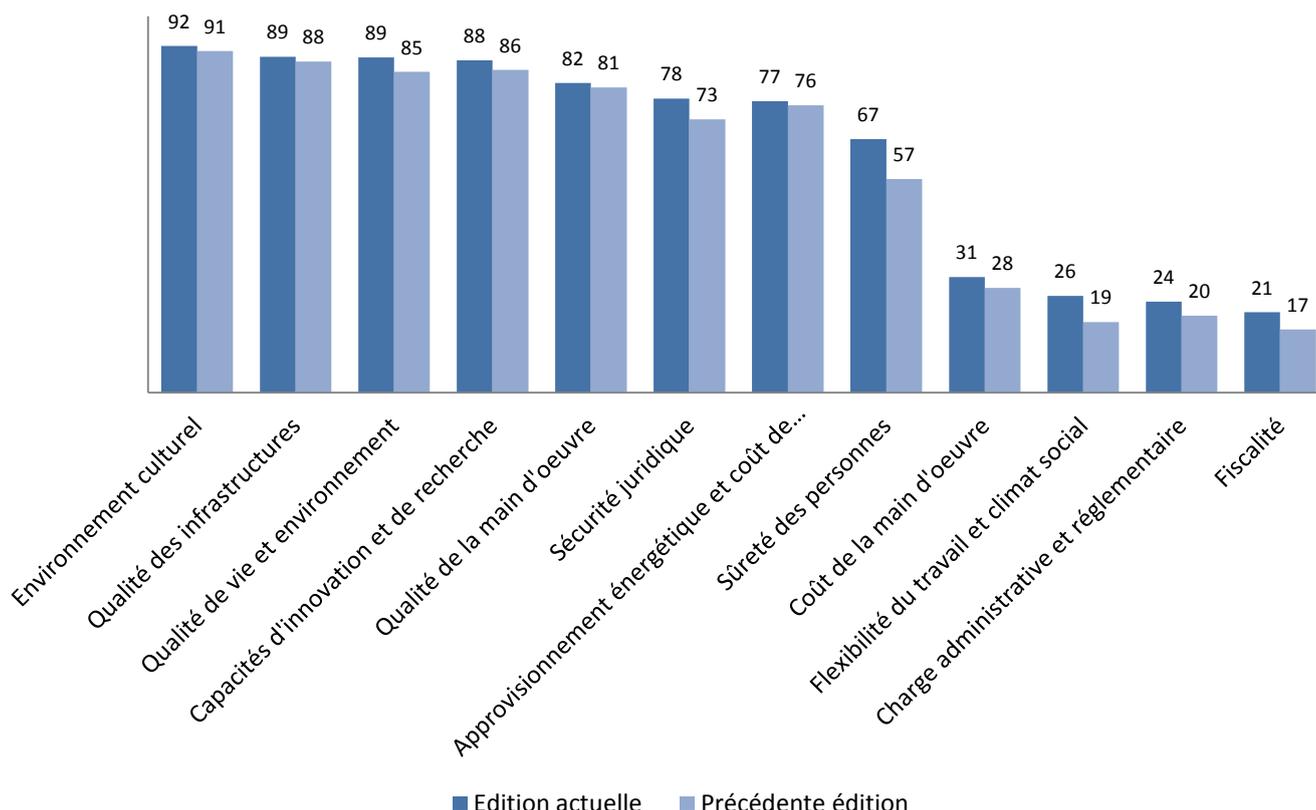


La **réforme du Code du Travail** (impact positif à 88 %), la **création d'une flat tax sur les revenus financiers et la baisse de l'impôt sur les sociétés** (impact positif à 78 %) obtiennent un très fort satisfecit.

Les autres mesures d'ordre fiscal (suppression de l'ISF et création de l'IFI, impact positif à seulement 52 %, baisse des cotisations salariales et hausse de la CSG, avec un impact positif à 64 %) mettent également en évidence de réelles attentes, mais plus faibles. Dans ces deux cas, le nombre de répondants estimant que ces mesures n'auront pas d'impact est relativement élevé, au-dessus de 40%. Les lois sur la moralisation de la vie publique ne devraient avoir un impact positif sur l'attractivité du territoire que pour 36 % des répondants. Ce chiffre peut sembler relativement faible, mais doit traduire un satisfecit global sur le cadre juridique offert par la France (Indice 78/100), qui continue à être l'un des points forts de l'Indice.

V. – Une hausse qui concerne tous les critères de l'Indice d'attractivité

Si les points forts et les points faibles demeurent sans surprise les mêmes, **l'augmentation de l'Indice touche l'ensemble des critères.**



Les critères phares de l'attractivité française demeurent l'environnement culturel, la qualité des infrastructures, la qualité de vie et l'environnement, la capacité d'innovation et de recherche, la qualité de la main d'œuvre, l'approvisionnement énergétique et le coût de l'énergie, sécurité juridique, tous en légère hausse.

La sécurité des personnes, qui avait fortement chuté après les attentats de 2015 et 2016, connaît une hausse de 10 points (Indice 67 points). L'indice de la sûreté des personnes s'est nettement amélioré aux Etats-Unis, où il a augmenté de 20 points (passant de 38 à 58 points).

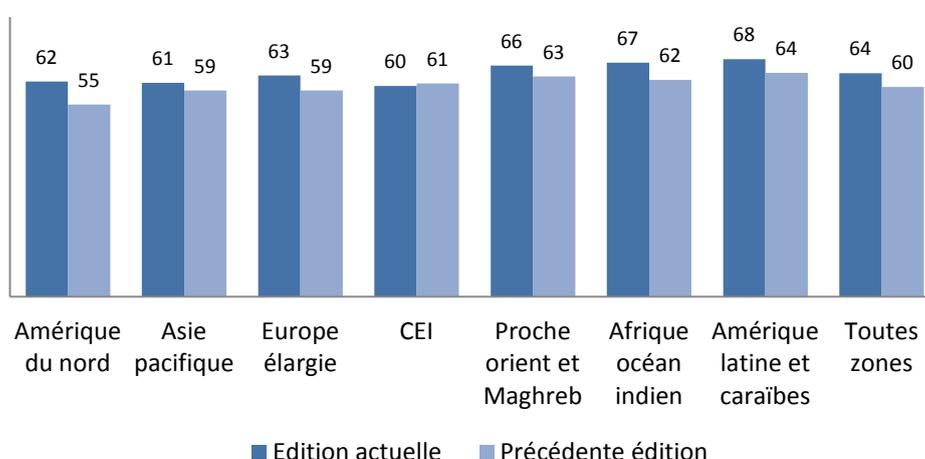
Sur le critère Charge administrative et réglementaire, les Etats-Unis connaissent un bond conséquent, passant de 11 à 20 points depuis la précédente édition. De même, le critère Flexibilité du travail et climat social enregistre une hausse de 19 à 26 points, en lien avec la perception très positive de la réforme du Code du Travail.

Les quatre critères qui fragilisent l'attractivité française demeurent également inchangés (coût de la main d'œuvre, charge administrative et réglementaire, flexibilité du travail et climat social, fiscalité) **mais enregistrent tous une amélioration par rapport à la précédente édition, notamment la flexibilité du travail et le climat social (+7 points).**

VI. – Une hausse de l'attractivité du territoire qui concerne quasiment toutes les zones, et notamment l'Amérique du Nord

L'écart entre l'Indice de la zone géographique ayant la perception la plus haute de l'attractivité française et l'Indice de celle ayant la perception la plus basse n'est plus que de 8 points, avec une majorité des régions demeurant autour de la moyenne. On assiste en effet à une nette remontée de l'Indice dans la région où il était le plus faible, en Amérique du Nord (+ 7 points).

Indice global par zone géographique

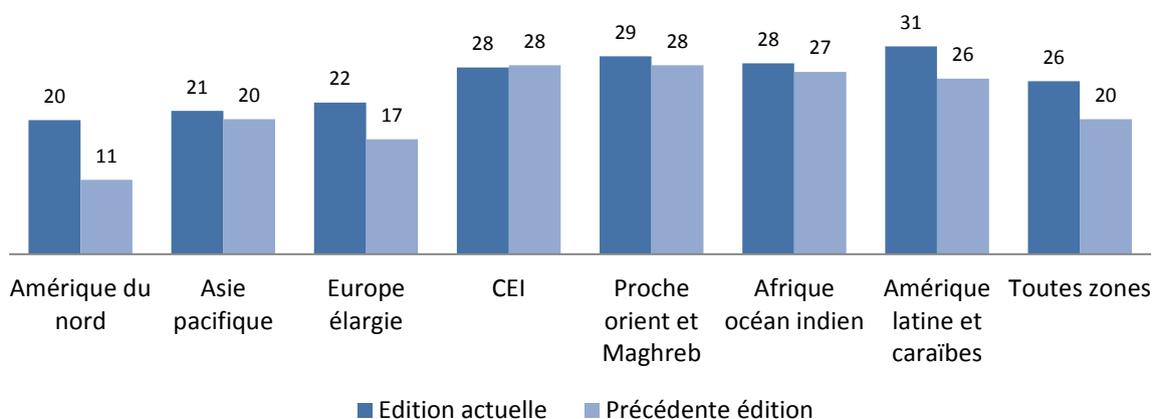


Cette hausse régionale en Amérique du Nord est notamment due à une remontée plus forte qu'ailleurs (+ 9 points) sur deux des freins les plus forts, la charge administrative et réglementaire et la fiscalité, et à une hausse de 20 points sur les questions de sécurité. On rappellera qu'en 2017, les Américains sont redevenus les premiers investisseurs sur le territoire.

Avec un Indice global de 68 points, ce sont toujours les investisseurs d'Amérique Latine et des Caraïbes qui trouvent le territoire français le plus attractif, suivis de près par ceux d'Afrique océan indien (Indice 67 points) et Proche orient et Maghreb (Indice 66 points). La légère baisse de l'attractivité du territoire dans la région CEI semble être lié au contexte géopolitique et aux tensions actuelles entre la Russie et les pays Occidentaux.

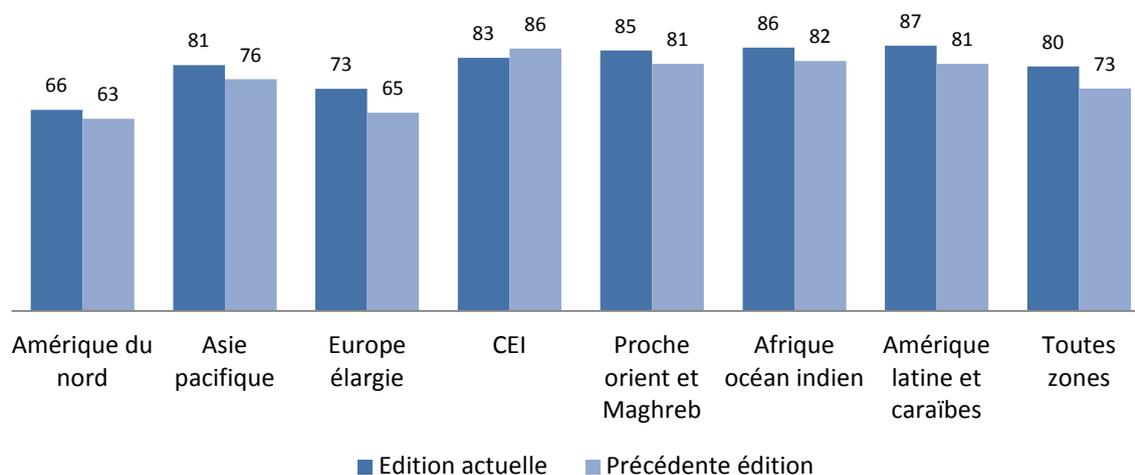
Les écarts importants entre les différentes régions du monde concernent principalement certains critères, tels que la charge administrative et financière, la sécurité juridique, la sûreté des personnes, et sur la flexibilité du travail et le climat social, comme l'illustrent les paragraphes suivants.

Indice sur la charge administrative et réglementaire, par région



Si les charges administratives et réglementaires restent limitantes pour les investisseurs d'Amérique du nord, d'Asie pacifique et de certains pays d'Europe élargie, elles ont enregistré une amélioration forte depuis la dernière édition, du fait des attentes liées aux promesses de l'exécutif. Cette évolution est particulièrement perceptible en Amérique du nord, où l'Indice est passé de 11 à 20.

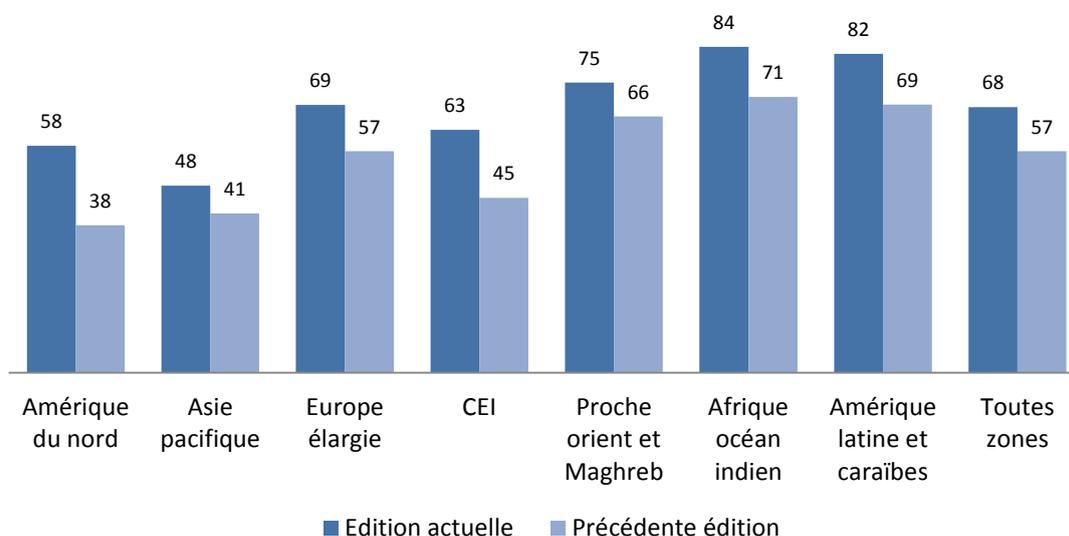
Indice sur la sécurité juridique, par région



Si la « sécurité juridique » qu'offre notre territoire reste largement plébiscitée par les investisseurs (indice global de 80 points), ce sont ceux des régions d'Amérique latine et Caraïbes (indice 87), d'Afrique-Océan Indien (indice 86), et du Proche et Moyen Orient – Maghreb (indice 85) qui expriment le plus fortement cette reconnaissance. L'intérêt des investisseurs d'Asie pacifique a augmenté (passant de 76 à 81) et ceux d'Europe élargie (indice 73) et d'Amérique du nord (indice 66) augmente plus doucement.

On remarque en revanche que par rapport aux éditions précédentes, les investisseurs de CEI expriment un Indice moins élevé (passant de 86 à 83), ce qui peut sans doute s'expliquer par la conjoncture géopolitique actuelle dans la région.

Indice sur la sûreté des personnes, par région

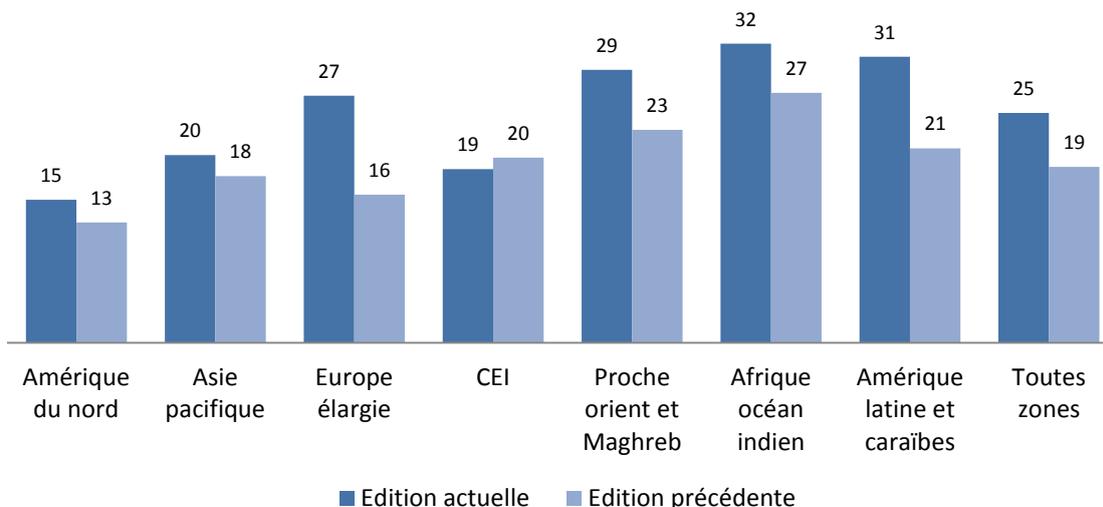


La France remonte la pente suite à la forte baisse enregistrée au cours des précédentes éditions sur le critère de la sûreté des personnes, en réaction aux attentats ou tentatives d'attentats qui avaient touché le territoire au cours des deux dernières années. L'indice en termes de sécurité est remonté à 67 (soit +10 points) depuis la dernière édition.

Derrière l'augmentation globale de l'Indice sur la Sûreté des personnes demeure une forte disparité entre les régions. Malgré une amélioration notable l'indice pour l'Asie pacifique (+7 points) demeure bien en dessous de la moyenne (à 48 points), alors qu'il est en augmentation continue en Afrique océan indien et Amérique latine et caraïbes (respectivement à 84 et 82 points, soit +13 points chacun). Les régions Amérique du nord et CEI ont fait montre des changements de perception les plus importants (+20 et +18 respectivement).

Le critère Sûreté des personnes, traditionnellement élevé en Amérique latine et Caraïbes et en Afrique et Océan indien, continue de grimper. Alors que l'Asie pacifique et l'Amérique du nord s'étaient beaucoup refroidies sur ce facteur aux suites des attentats en 2015 et 2016, on observe qu'ils reprennent confiance sur cette édition (particulièrement en Amérique du Nord, où l'Indice est passé de 38 à 58).

Indice de la flexibilité du travail et le climat social, par région

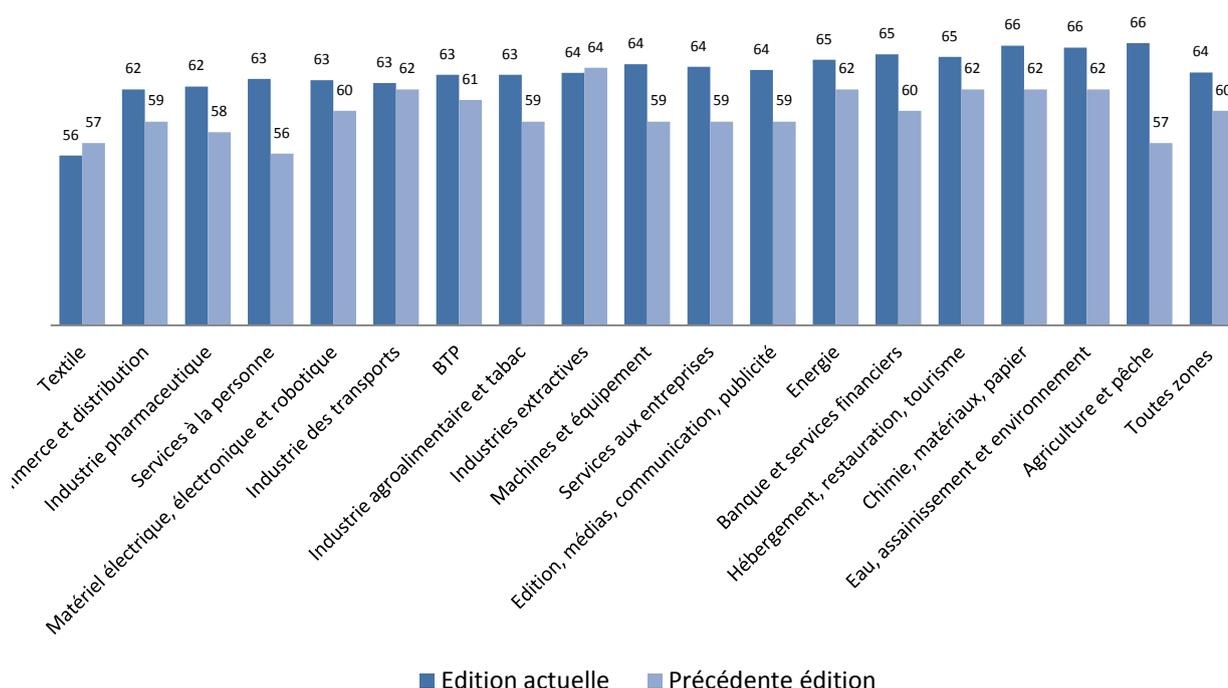


Le critère flexibilité du travail et climat social, bien qu'en hausse, reste un point faible dans l'ensemble les régions. Il continue à être plus élevé dans les régions Afrique océan indien, Amérique latine et Caraïbes et Proche orient et Maghreb. Il reste très faible en Amérique du Nord (15 points) et en Asie (Indice 20 points), où il a remontré de 2 points chacun. En revanche, la perception en Europe élargie s'est significativement améliorée, passant de 16 points sur la précédente édition à 27 sur l'édition actuelle.

VII – Une hausse de l’attractivité du territoire qui concerne presque tous les secteurs d’activité

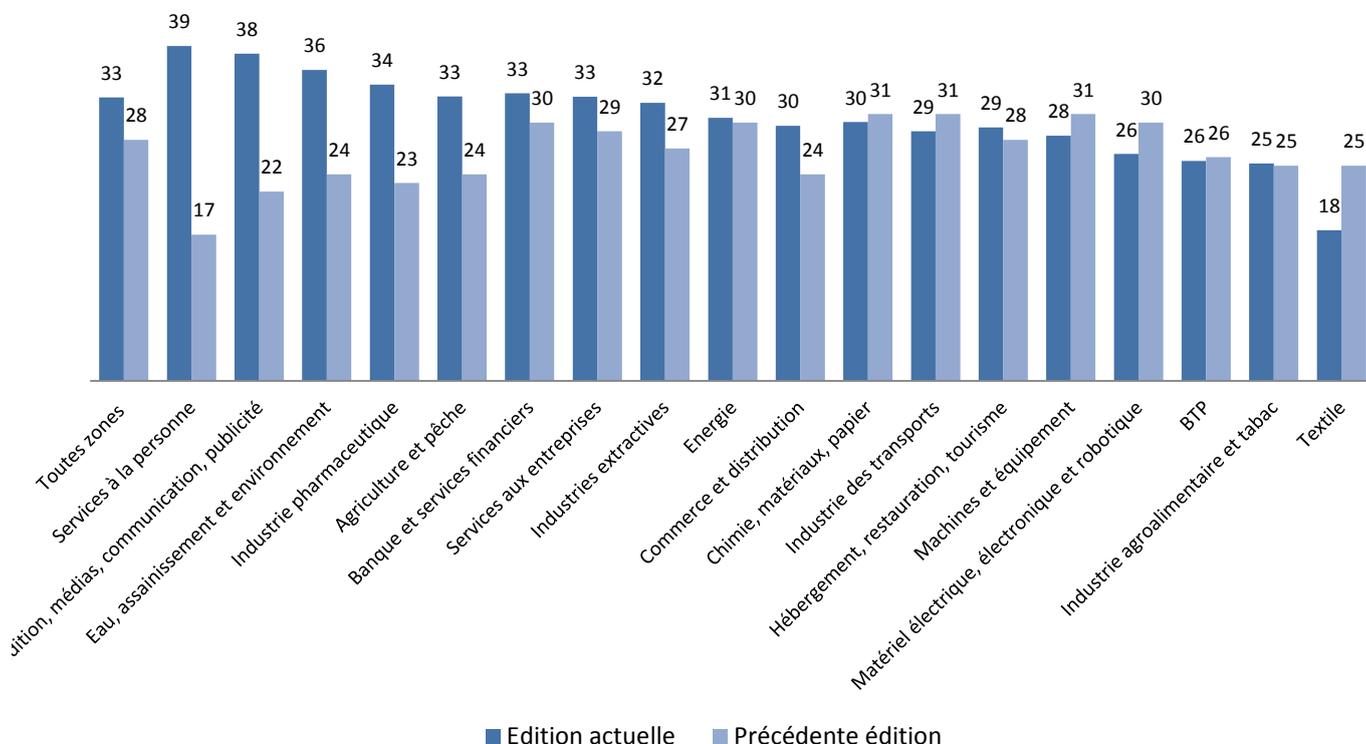
La hausse de l’indice d’attractivité concerne quasiment tous les secteurs d’activité, à l’exception de ceux du textile et des industries extractives.

Indice d’attractivité du territoire, par secteur d’activité



L’importance de certaines hausses, comme celles concernant des secteurs aussi divers que les services à la personne, l’agriculture et la pêche et les industries pharmaceutiques, s’explique sans doute par l’augmentation forte de l’indice pour le critère « coût du travail » dans chacun de ces secteurs.

Indice coût de la main d'œuvre, par secteur d'activité



L'Indice coût de la main d'œuvre par secteur a fortement augmenté dans ceux des Services à la personne, de l'Édition, médias, communication, publicité, de l'Eau, de l'assainissement et environnement, ainsi que dans l'Industrie pharmaceutique et l'Agriculture et la pêche. Cette forte augmentation peut s'expliquer par le fort niveau d'attente et de satisfaction exprimé par les investisseurs sur les réformes récentes du Code du travail.

Cet Indice est resté stable pour le BTP et l'Industrie agroalimentaire. Par ailleurs, une baisse de l'indice est notable dans les secteurs de la Chimie, matériaux et papier, de l'Industrie des transports, des Machines et équipements, et du Matériel électrique, électronique et robotique.

Conclusion : comment construire sur cette base une stratégie d'influence différenciée et adaptée à ce nouveau contexte national et international ?

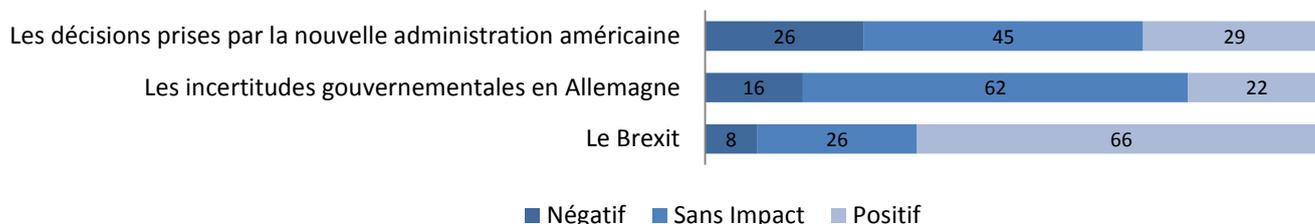
Cette cinquième édition marque une indéniable rupture dans la manière dont est perçue l'attractivité de notre territoire : près de **91 % des répondants estiment qu'elle s'est améliorée** depuis l'an dernier et ce sentiment fort se traduit dans les **résultats de l'Indice qui, pour la première fois depuis sa première parution début 2015, augmente de manière significative avec une hausse de quatre points.**

Cette rupture se retrouve, au-delà de ce nouveau regard porté sur l'attractivité de notre territoire, dans les récents résultats en la matière : avec un nombre d'investissements étrangers qui atteint en 2017 son plus haut niveau depuis dix ans avec 1 298 décisions d'investissements étrangers (IDE), fortement créatrices d'emploi de surcroît, la France se hisse au **2ème rang des nations les plus attractives en Europe.**

Un capital d'image semble ainsi se recréer autour de la destination France et de son « **moment français** » qui véhicule l'image d'une France jeune, déterminée et s'affirmant fortement sur la scène internationale. Ce moment est aussi celui d'une visibilité du potentiel de nos écosystèmes d'innovation, avec par exemple une forte présence (la deuxième, après les Etats-Unis) au dernier CES de Las Vegas.

Notre territoire bénéficie d'autant plus de ce « moment français » que quelques-uns de nos concurrents connaissent actuellement des difficultés pour recevoir des investissements internationaux ou de profonds changements d'ordre politique, dont notre territoire pourrait potentiellement bénéficier. On notera que les répondants ne donnent de réelle influence sur l'attractivité de celui-ci qu'au Brexit. Les incertitudes gouvernementales en Allemagne ou la politique intérieure et extérieure de l'administration américaine n'ont quant à elles qu'un impact modérément positif.

Niveau d'impact des évènements suivants sur l'attractivité du territoire français, en %



Comment cet Indice peut-il dès lors constituer un outil d'influence et d'aide à la décision pour renforcer ce « moment français » et mieux positionner la France dans les classements

économiques internationaux tels que ceux du Doing Business, du Centre for Economics and Business Research (CRBR) ou du FMI ?

Les CCE pourront tout d'abord intégrer leur démarche dans les annonces faites par le Gouvernement le 23 février 2018 en matière de commerce extérieur et définir avec Business France et les CCI les actions concrètes à mener à leurs côtés sur le volet du soutien à l'attractivité, en complément des actions d'appui à l'export.

Le plan d'action présenté par Edouard Philippe en matière de commerce extérieur repose sur dix-neuf mesures regroupées en trois volets :

- La **diffusion d'une culture de l'export** et de l'international par le renforcement de la formation aux langues étrangères et au commerce international. Le rôle des CCE dans ce domaine a d'ailleurs été mentionné par le Premier ministre.
- La **réforme des financements export dans le sens d'une plus grande lisibilité** pour les entreprises et d'une plus grande compétitivité vis-à-vis de la concurrence internationale : rôle renforcé de BpiFrance comme guichet unique, réforme de l'assurance prospection, création d'un Pass Export, doublement de l'enveloppe des Prêts du trésor... Nombre de ces mesures reprennent les propositions du groupe de travail commun CCE-Medef.
- La **réforme de l'accompagnement à l'export par un partenariat approfondi entre l'Etat et les régions** en la matière et un effort de simplification du dispositif, avec notamment des guichets uniques en région, autour des opérateurs publics, les CCI en particulier, la création d'une plateforme numérique partagée par tous les acteurs, devant déboucher sur un véritable CRM commun, et un dispositif simplifié à l'étranger.

Au-delà de ces actions, cette stratégie de renforcement de la diplomatie économique française devra aussi permettre de promouvoir l'attractivité du territoire français, qui constitue, après le développement international des PME-ETI, le second volet de la convention tripartite signée avec l'Etat le 11 mars 2015 par le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et Business France. C'est d'ailleurs pour répondre à cet objectif de promotion de l'attractivité que le CNCCEF avait créé, au début de l'année 2015, la **Commission nationale « Attractivité de la France »** qui porte entre autres cet Indice.

Pour ce faire, en matière de développement des investissements étrangers en France, l'ambition de l'exécutif est à la fois d'accroître le nombre d'investissements en France et d'accélérer leur réalisation par une véritable politique d'accompagnement des projets des investisseurs. Pour ce faire, seront mises en place :

- Une **stratégie de prospection** mieux concertée et plus sous l'autorité des ambassadeurs qui devront mobiliser l'ensemble des services de l'Etat concernés.
- Une **nouvelle offre de services**, développée pour mieux répondre aux attentes des investisseurs internationaux, au bénéfice de l'attractivité et de l'image de la France à l'étranger.
- En France, une **meilleure coordination des administrations et des acteurs en régions**, pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des décisions d'investissement.

L'Indice, de par sa capacité à mettre en évidence la manière dont les investisseurs perçoivent l'évolution de chacun des facteurs d'attractivité et de par sa capacité à proposer une lecture par zone régionale ou par secteur d'activité, constitue un outil indéniable d'affinement de ces démarches de prospection, de constitution d'une nouvelle offre de service et donc d'amélioration de la manière dont les services qui en auront la charge devront se coordonner.

La préparation de la prochaine édition de l'Indice, qui devrait être réalisée début 2019, pourra ainsi porter sur la **perception de l'impact des mesures dont cette édition avait mesuré le niveau d'attente créé autour d'elles. Cette prochaine édition pourrait par ailleurs permettre d'élargir la question de l'attractivité à celles de l'innovation, du tourisme, et des compétences nécessaires à l'écosystème de l'innovation.** Il s'agirait alors de mesurer, d'une part, dans quelle mesure le « moment français » se prolonge ou s'amplifie, et d'autre part, dans quelle mesure, au-delà des seuls investisseurs, il touche également d'autres catégories de personnes.

Annexe : modalités de construction de l'Indice et valeur ajoutée de celui-ci

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un sondage en ligne, basé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur, soit 4200 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 148 pays. Il leur est demandé d'évaluer **la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France** selon douze critères, décrits plus bas. **L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.**

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes et environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français. Pour cette troisième édition de l'Indice, nous avons fait le choix de conserver les références aux études et rapports cités dans les deux précédentes, qui sont toujours d'actualité, mais aussi de conserver certaines analyses lorsque l'absence d'évolution notable le justifiait.

Dans cette cinquième édition, les CCE ont à nouveau eu la **possibilité d'exprimer directement leur sentiment sur l'évolution de l'attractivité du territoire français durant la dernière année.** Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un bon éclairage sur l'impact subjectif de l'actualité nationale de l'année précédente.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice de manière annuelle. La prochaine édition de l'Indice est prévue pour le début de l'année 2019, et permettra d'évaluer avec plus de recul l'impact des actions menées par l'exécutif.

Le travail mené par le réseau des CCE n'est certes pas le premier sur l'attractivité. Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur ce sujet (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par Business France, Baromètre EY, etc.). A la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou uniquement sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées, au très fort taux de réponse (plus de 45 % cette année) et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCE, **l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde et travaillant en étroite contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».**

Grâce à la diversité des membres de notre réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. **L'exploitation qui en est faite peut ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone**, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont **une stratégie différenciée d'influence** auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Les notes attribuées par les CCE répondant au questionnaire sur chaque critère ne reflètent évidemment pas un classement relatif de la France par rapport au reste du monde mais une perception des atouts à valoriser et des sujets sur lesquels des réformes sont attendues afin d'améliorer l'attractivité du pays.

Par ailleurs, l'actualisation annuelle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'évènements marquants survenus sur le territoire national durant l'année précédente.